



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble IB Bank  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email: [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

# Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

**Rapport du Commissaire aux comptes  
au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest  
Africaine (UMOA)**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Banque Ouest Africaine de Développement  
68, avenue de la libération  
BP 1172 Lomé (Togo)  
*Ce rapport contient 7 pages*  
*Les annexes contiennent 62 pages*



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble IB Bank  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email: contact@kpmg.tg

## **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo  
Capital autorisé : 1 709 milliards de francs CFA

## **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

### **1. Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA – International Ethics Standards Board for Accountants) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Observations**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- a) La note 19 « Résultat net de la période » de l'annexe des états financiers qui expose l'impact du transfert par le Conseil des Ministres à la BOAD, sous forme de don, d'une partie des fonds du nouveau mécanisme de bonification pour un montant de francs CFA 90 milliards.
- b) La note 25.3 de l'annexe des états financiers qui expose les effets du conflit en Ukraine sur les comptes de la Banque.

### **4. Points clés d'audit**

#### **4.1. Identification et évaluation du risque de crédit**

##### **4.1.1. Risques identifiés**

La BOAD est exposée au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats de la BOAD.

La BOAD constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Les dépréciations/provisions sur les expositions saines et dégradées reposent sur un modèle en pertes attendues, prenant en compte, outre les encours, les engagements approuvés par le Conseil d'administration, les reste-à-verser sur les concours correspondants via des facteurs de conversion. Cette méthode repose sur un modèle de calcul des pertes attendues en fonction de l'évolution depuis l'origine du risque de crédit et selon un modèle intégrant les différents paramètres (probabilités de défaut, taux de pertes en cas de défaut, exposition au défaut, notation).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de francs CFA 2 578 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de francs CFA 130 milliards dont 23 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 5 et 17 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

#### **4.1.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles au 31 décembre 2022 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en souffrance n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

## **4.2. Valorisation des instruments de couverture des emprunts**

### **4.2.1. Risques identifiés**

Au 31 décembre 2022, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à francs CFA 1 532 milliards comme précisé à la note 9 des notes annexes aux états financiers. Ce montant comprend francs CFA 1 026 milliards d'eurobonds mobilisés en 2017 et 2019 ayant fait l'objet de contrats à terme.

Nous avons considéré la valorisation de ces instruments de couverture d'emprunt comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative de la technique complexe de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ du caractère significatif de ces montants dans les comptes.

#### **4.2.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans ce contexte, nos travaux ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres de valorisation ;
- ✓ faire une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection d'instruments de couverture ;
- ✓ examiner les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées dans les notes aux états financiers.

### **4.3. Valorisation des actifs financiers**

#### **4.3.1. Risques identifiés**

La BOAD détient des actifs financiers à la juste valeur pour un montant de francs CFA 146 milliards tels que détaillés dans la note 6 des notes annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- ✓ de leur caractère significatif.

#### **4.3.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres) ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- ✓ rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- ✓ vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- ✓ vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Banque et de leur correcte application.

### **5. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la BOAD à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la BOAD en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BOAD.

## 6. Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.

Lomé, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo



**Franck FANOU**  
Associé



**Annexe 1 :**

**Responsabilités du commissaire aux comptes**



*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la Direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et

réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la Direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Direction, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, à la Direction ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par

ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci :

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler au Conseil des ministres le plus proche, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**Annexe 2 :**

**Etats financiers individuels de l'exercice clos  
le 31 décembre 2022**



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD AU 31  
DECEMBRE 2022**

**MARS 2023**

## SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL .....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	6
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD .....	7
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS .....	7
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	20
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	21
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI .....	22
NOTE 6. PARTICIPATIONS .....	25
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	27
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	29
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	31
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS .....	32
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	33
NOTE 12. PROVISIONS.....	34
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES .....	36
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS .....	38
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE.....	39
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS .....	39
NOTE 17. COÛT DU RISQUE .....	40
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION.....	40
NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE .....	41
NOTE 20. GESTION DES RISQUES .....	41
NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	52
NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION.....	54
NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	55
NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	56
NOTE 25. EFFETS DE LA COVID-19 ET DE LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE .....	57
NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE .....	58

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	284 092	230 373
Actifs financiers au coût amorti	5	2 805 778	2 797 015
- Créances interbancaires	238		10 412
- Créances sur la clientèle	2 439 926		2 368 457
- Prêts au personnel	18 571		15 514
- Portefeuille titres de dettes	340 595		396 047
- Créances sur actionnaires à libérer	6 448		6 585
Participations	6	146 440	138 161
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat	10 025		10 771
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	136 414		127 390
Comptes de régularisation et actifs divers	7	115 521	115 507
- Actifs dérivés	94 084		88 067
- Comptes de régularisation actif	11 560		16 596
- Autres actifs	9 877		10 844
Immobilisations corporelles	8	6 041	6 177
Immeubles de placement	8	627	654
Immobilisations incorporelles	8	1 537	1 154
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	2 245	2 245
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 362 279</b>	<b>3 291 286</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Passifs financiers au coût amorti	9	2 135 146	2 188 700
- Dettes interbancaires	7 171		7 571
- Dettes représentées par un titre	1 562 479		1 539 277
- Autres emprunts	565 496		641 852
Fonds affectés	10	92 305	114 083
Comptes de régularisation et passifs divers	11	20 181	28 271
- Passifs dérivés	306		0
- Comptes de régularisation passif	15 400		24 533
- Autres passifs	4 475		3 739
Provisions	12	10 006	9 182
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>2 257 638</b>	<b>2 340 237</b>
Capital		260 888	247 902
- Capital souscrit	1 103 650		1 103 650
- Capital sujet à appel	-826 230		-826 230
- Capital à libérer	-15 956		-29 009
- Coût lié à la libération différée du capital	-577		-510
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		841 131	700 525
- Réserves affectées aux activités de dévelop.	76 050		76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres	48 045		39 664
- Réserves de couverture de flux de trésorerie	34 504		22 514
- Autres réserves	26		26
- Résultats non distribués	559 570		531 745
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites	-746		-298
- Résultat de l'exercice	123 682		30 824
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	<b>13</b>	<b>1 104 641</b>	<b>951 049</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 362 279</b>	<b>3 291 286</b>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

Compte de résultat		Note	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés			149 621	145 904
Intérêts et charges assimilées			-76 993	-85 744
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>			72 627	60 160
Commissions (produits)			3 741	3 101
Commissions (charges)			-6 580	-1 111
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14		69 789	62 150
Gains de change (a)			8 083	30 047
Pertes de change (b)			-65 046	-107 822
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)			76 257	97 761
<b><i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i></b>	<b>15</b>		<b>19 294</b>	<b>19 986</b>
<i>Soustrait</i>			89 082	82 136
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R			550	112
Dividendes reçus	16		3 419	3 390
<b><i>Produit net bancaire</i></b>			<b>93 051</b>	<b>85 638</b>
<b><i>Coût du risque</i></b>	<b>17</b>		<b>-28 829</b>	<b>-30 092</b>
Dotations des Etats			3 200	3 200
Autres produits d'exploitation			90 316	461
Charges liées aux activités de développement			-1 321	-1 370
Charges générales d'exploitation			-32 698	-26 960
- Frais de personnel			-18 988	-16 935
- Amortissements			-1 257	-1 230
- Autres			-12 453	-8 795
Autres charges d'exploitation			-35	-52
<b><i>Autres résultats d'exploitation</i></b>	<b>18</b>		<b>59 461</b>	<b>-24 721</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>19</b>		<b>123 682</b>	<b>30 824</b>
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)</b>			<b>11 990</b>	<b>2 090</b>
Couverture de flux de trésorerie			11 990	2 090
<b>Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)</b>			<b>7 934</b>	<b>4 504</b>
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres			8 381	5 439
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies			-447	-935
<b><i>Autres éléments du résultat global (a+b)</i></b>			<b>19 924</b>	<b>6 595</b>
<b>Résultat global</b>			<b>143 606</b>	<b>37 419</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	1 103 650	-826 230	-42 063	-1 012	2 622	76 050	26	636	34 225	20 424	534 746	903 074
<i>Augmentation de capital</i>	0	0										0
Capital à libérer												0
<i>Modifications de la 1ère application d'IFRS 9</i>									0			0
<i>Résultat au 31 décembre 2021 avant affectation</i>											30 824	30 824
<i>Autres variations</i>				503								503
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2020</i>											-3 000	-3 000
<i>Libération de capital de l'exercice 2021</i>			13 054									13 054
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués												
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									5 439		0	5 439
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											0	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-935				-935
Variation en OCI des instruments de couverture										2 090		2 090
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-935	5 439	2 090	0	6 595
Transferts												0
Contributions et distributions												
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>												
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021 et 1er janvier 2022</b>	1 103 650	-826 230	-29 009	-510	2 622	76 050	26	-298	39 663,691182	22 514	562 570	951 049
<i>Augmentation de capital</i>	0											0
<i>Résultat au 31 décembre 2022</i>											123 682	123 682
<i>Autres variations</i>				-67								-67
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2021</i>											-3 000	-3 000
<i>Libération de capital de l'exercice 2022</i>			13 053									13 053
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									8 381		0	8 381
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-447				-447
Variation en OCI des instruments de couverture										11 990		11 990
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-447	8 381	11 990	0	19 924
Transferts												0
Contributions et distributions												
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>												
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 252	1 104 641

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période		<b>123 682</b>	<b>30 824</b>
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-15 231	-20 133
Gains de change		-8 083	-30 047
Perte de change		4 020	30 194
Dotations aux amortissements		1 257	1 230
Dépréciations		0	0
Coût du risque		28 829	30 092
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-550	-112
Autres éléments		-2 859	-2 838
		<b>7 383</b>	<b>8 387</b>
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>			
Créances interbancaires		10 174	24 391
Décaissement sur créances sur la clientèle		-388 661	-452 630
Remboursement sur créances sur la clientèle		396 664	341 518
Autres créances sur la clientèle		-108 370	-105 169
Prêts au personnel		-3 057	-3 813
Portefeuille titres		54 903	-55 175
Autres créances		0	0
Autres actifs et compte de régularisation actifs		6 420	-26 023
Dettes interbancaires		-400	5 202
Autres dettes		162 892	85 797
Autres passifs		-33 175	32 614
		<b>97 389</b>	<b>-153 289</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)</b>		<b>228 455</b>	<b>-114 077</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-995	-1 045
Ventes d'immobilisations corporelles		20	14
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-493	-546
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-1 265	-4 025
Ventes de participations		1 919	1 374
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)</b>		<b>-815</b>	<b>-4 228</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			
Ressources provenant des actionnaires		16 553	17 283
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		22 568	621 274
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-98 299	-574 708
Remboursement/Autres emprunts		-114 743	-184 520
<b>Flux de trésorerie des activités de financement (c)</b>		<b>-173 920</b>	<b>-120 672</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)</b>		<b>53 719</b>	<b>-238 977</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4</b>	<b>230 373</b>	<b>469 350</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>284 092</b>	<b>230 373</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		75 341	75 563
Intérêts reçus		128 576	122 081
Dividendes reçus		3 305	3 390

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2.1 Déclaration de conformité**

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2021 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).

## **2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

## **2.3 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

### **Continuité d'exploitation**

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

La Banque dispose des ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Pour procéder à cette évaluation, la direction a pris en compte un large éventail d'informations, notamment les projections de rentabilité, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et les besoins de financement. L'évaluation comprend également l'examen de scénarios économiques défavorables raisonnablement possibles et de leur impact potentiel sur la rentabilité, le capital et la liquidité de la Banque.

## **2.4 Principales bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

## **2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

### **2.5.1 Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

### **2.5.2 Les principales hypothèses et incertitudes liées aux estimations**

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

**Dépréciation des créances à la clientèle** : la détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des ECL telles que les probabilités de défaut, la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables (facteurs de conversion en équivalents de crédit par exemple) et des informations relatives au forward-looking (*voir note 2.9.4*).

**Evaluation de la juste valeur des participations :** A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

**Evaluation de la juste valeur des dérivés :** A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD (*voir note 2.19*).

**Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies :** la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées (*voir note 2.15*).

## **2.6. Juste valeur des instruments financiers**

### **2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

**Niveau 1 :** juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

**Niveau 2 :** juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

**Niveau 3 :** juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### **2.6.2 Méthodes de valorisation**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

## **2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment.

Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

## **2.8. Actifs financiers au coût amorti**

Il s'agit des instruments de dettes qui sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- Créances interbancaires
- Créances à la clientèle
- Prêt au personnel
- Créances sur actionnaires
- Portefeuille de titre de dettes

### **2.8.1. Créances interbancaires**

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires, les intérêts qui y sont rattachés ainsi que les intérêts à recevoir des placements auprès de la BCEAO. Au 31 décembre 2022, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

Les créances interbancaires sont enregistrées à leur coût amorti représentant le nominal et les intérêts courus. Ces opérations n'impliquent aucun frais de transaction ni de dossier.

### **2.8.2. Créances à la clientèle**

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

#### **2.8.2.1 Principes généraux**

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

#### **2.8.2.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle**

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à

l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement. Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

### 2.8.2.3 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. Etant donné qu'elle a mis en œuvre une couverture de change sur ses dettes en devises hors euros, l'activation de l'indexation des prêts aux états n'est pas nécessaire sur la base de la structure de financement actuel. Par ailleurs, la politique de gestion du risque de change décidée par la Banque prévoit une couverture systématique des financements en devises. De ce fait, la mise en place de cette clause d'indexation est davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. L'activation de l'indexation n'est pas envisagée.

En conséquence, l'existence de l'indexation ne remet pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

### 2.8.2.4 Dépréciation des créances à la clientèle

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** correspond aux actifs financiers considérés comme totalement sains ou ayant subi une dégradation d'un cran de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- **le bucket 2** comprend les actifs financiers ayant subi une dégradation de deux crans de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité retenu par la BOAD (note GS5). Les prêts restructurés représentent une particularité au sein du bucket 2. Ils y sont classés avec une note de GS6 et font l'objet d'une observation sur la période de 18 mois qui suit leur restructuration ;
- **le bucket 3** englobe tous les actifs financiers ayant enregistré un impayé de plus de 90 jours ou dont le risque de crédit a subi une détérioration avérée. Aucun changement n'est noté dans le modèle de dépréciation, ce dernier étant le même sous IFRS 9 et sous IAS 39.

#### a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures.

Elles sont déterminées de façon collective par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule  $ECL = PD \times LGD \times EAD$  où PD (*Probability of Default*) représente la probabilité de défaut, LGD (*Loss Given Default*) correspond à la perte en cas de défaut et EAD (*Exposure at Default*) est l'exposition de la Banque en cas de défaut.

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de

rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's<sup>1</sup>. Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques et privées*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les engagements de financement sont pris en compte. Un coefficient de facteur de conversion en équivalent de crédit du solde à décaisser est appliqué aux parts non encore décaissées des engagements de financement.

Les manques à gagner en flux de trésorerie sont actualisées sur une période d'une année pour le bucket 1 alors que l'actualisation est effectuée sur la maturité résiduelle pour le bucket 2. Elles sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

### **b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3**

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Elles correspondent à la différence entre les sommes actualisées des flux de trésorerie futurs (*attendus de l'emprunteur, des garanties financières, etc.*) et la valeur comptable à la date d'arrêt. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif du prêt. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette comptable. La différence entre les produits d'intérêts calculés sur la base de la valeur brute et ceux calculés sur la base de la valeur nette comptable est portée en coût du risque dans l'état du résultat net.

#### **2.8.2.5 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés**

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications et apprécie au cas par cas le caractère substantiel des modifications intervenues.

##### **a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel**

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (bucket 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, le prêt est inscrit en bucket 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (*profit-surcote ou perte-décote*) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

---

<sup>1</sup> Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.



## **b) Modifications présentant un caractère substantiel**

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

### **2.8.2.6 Préfinancement d'études**

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les préfinancements d'études consentis par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (*projet non viable*), il constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice.

### **2.8.2.7 Subventions et mécanisme de bonification**

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats et les bailleurs pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

### **2.8.2.8 Garanties financières et engagements de financement**

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle. Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.

La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier.

Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

## **2.8.3. Prêts au personnel**

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

## **2.8.4. Portefeuille de titres de dettes**

Tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti comme titres de dettes. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

### **2.8.5. Créances sur actionnaires à libérer**

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

## **2.9 Titres de participation**

Les titres de participation représentent des instruments de capitaux propres. Ils se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable). Les nouvelles participations sont analysées individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

### **a) Juste valeur par résultat**

Il s'agit du classement par défaut prévu par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour les participations détenues et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

### **b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable**

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les participations considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées dans le résultat net de façon ultérieure.

## **2.10 Immobilisations et amortissements**

### **2.10.1 Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

### **2.10.2 Amortissements et test de dépréciation**

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme

nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes	
a. Terrain	Non amortissable	
b. Gros œuvre	40 ans	
c. Clos et couvert	20 ans	
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans	
e. Aménagements divers	10 ans	
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans	
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans	
4. Matériel de transport	3 ans	
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans	

Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

### 2.10.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.10.4 Immeubles de placement

#### a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de l'immeuble de placement ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble de placement.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

#### b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

#### c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

#### d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis

par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

### **2.11 Contrats de location**

A chaque signature d'un accord, la Banque apprécie si ce dernier contient ou non un contrat de location.

Tous les contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements correspondants sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **2.12 Dettes interbancaires**

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

### **2.13 Dettes représentées par un titre et dettes auprès des bailleurs**

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

### **2.14 Fonds extérieurs affectés**

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures tels que AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois, etc.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces fonds.

### **2.15 Engagements de retraite**

#### **2.15.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies**

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

#### **2.15.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies**

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts

actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

### **2.15.3 Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

<b>Hypothèses actuarielles</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires. Le taux d'actualisation appliqué n'a pas changé en 2022 et correspond au rendement moyen des obligations d'Etat acquises par la Banque en 2022.

## **2.16 Opérations sur capital social et dotations**

### **2.16.1 Le capital**

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Il est réparti entre deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO, et les actionnaires de série B (actionnaires non régionaux). La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

### **2.16.2 Les dotations**

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, etc.

## **2.17 Produits des placements auprès de la Banque Centrale**

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

## **2.18 Intérêts et commissions sur emprunts**

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts font l'objet d'un abonnement

mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes. A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

## **2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

### **2.19.1 Produits dérivés**

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2027 et 2031 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (principalement DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

### **2.19.2 Couverture de juste valeur**

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

### **2.19.3 Couverture de flux de trésorerie**

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée,

la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

### **2.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

### **2.21 Principes du tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

### **2.22 Événements postérieurs à la clôture des comptes**

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 26 ci-dessous.

### **2.23 Arrêté des comptes**

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2022 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 28 mars 2023.

### **NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2021 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2022. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

#### **3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur**

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Contrats déficitaires : Coûts d'exécution – Modifications d'IAS 37	<p>Cette modification affecte uniquement les entreprises qui appliquent l'approche « coût incrémental ou différentiel » pour déterminer les coûts d'exécution des contrats. Elle implique de reconnaître des provisions lorsque le moindre des coûts d'exécution du contrat et des coûts de résiliation l'emportent sur les avantages économiques.</p> <p><b>La Banque applique toujours l'approche « coût total » pour l'exécution de ces contrats. Cette modification n'aura donc aucun impact sur les comptes de la Banque.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 – Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 9, des exemples illustratifs d'IFRS 16 et d'IAS 41	<p><b>IFRS 1 :</b> Cet amendement offre la possibilité à la filiale ayant adopté les IFRS postérieurement à la société mère d'évaluer les écarts de conversion cumulés aux montants inclus dans les états financiers consolidés de la société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux normes IFRS.</p> <p><b>IFRS 9 :</b> L'amendement précise que les frais payés nets des frais reçus doivent être inclus pour l'exécution du test des 10% pour la décomptabilisation des passifs financiers.</p> <p><b>IFRS 16 :</b> L'objectif de cet amendement est d'éliminer la confusion dans l'identification des éléments incitatifs à la location en supprimant l'exemple des paiements du bailleur relatif aux améliorations locatives.</p> <p><b>IAS 41 :</b> Cet amendement implique l'alignement des exigences d'évaluation de la juste valeur d'IAS 41 avec celles d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur.</p> <p><b>Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue – Modifications d'IAS 16	<p>Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.</p> <p><b>L'activité de la BOAD étant bancaire, il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.</b></p>

#### **3.2 Textes à venir**



Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	L'objectif de ces amendements est de préciser les critères de classement des passifs à savoir la dette et les autres passifs en tant que courants ou non courants. <b>L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance »	L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. <b>Il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »	Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. <b>L'impact anticipé de ces amendements n'est pas matériel.</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IAS 1 et du Practice Statement « Informations sur les politiques comptables »	L'objectif de ces amendements est d'améliorer la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entités d'exercer <b>plus facilement leur jugement en matière de matérialité</b> pour les informations à inclure dans les états financiers. <b>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »	Ces amendements ont pour finalité de clarifier la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. <b>La BOAD étant exempté de tout impôt et taxe en raison de l'accord de siège établi, ces amendements n'auront aucun impact sur ses comptes.</b>

#### **NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présente comme ci-dessous :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2022	31/12/2021
Caisse		55	79
BOAD Siège compte courant BOAD		32 417	3
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	119 831	174 968
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE	4.2	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		89 920	22 247
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		217	1 491
Comptes Banques et Correspondants		8 610	7 547
Dépôts bancaires à court terme	4.3	31 010	22 006
Dépôts/appels de marge		33	33
<b>TOTAL</b>		<b>284 092</b>	<b>230 373</b>

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

<b>Missions résidentes et Siège</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dépôt BCEAO Abidjan	2 820	4 549
Dépôt BCEAO Bamako	397	12 058
Dépôt BCEAO Bissau	564	16 959
Dépôt BCEAO Cotonou	13 906	9 748
Dépôt BCEAO Dakar	23 541	6 462
Dépôt BCEAO Lomé	53 228	114 736
Dépôt BCEAO Niamey	11 079	5 717
Dépôt BCEAO Ouagadougou	14 296	4 739
<b>Total</b>	<b>119 831</b>	<b>174 968</b>

4.2 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.3 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

<b>Dépôts bancaires à court terme</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	0	996
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	1 010	1 010
DAT groupe BOA	15 000	15 000
DAT Groupe Coris Bank International	5 000	0
BSIC	5 000	5 000
NSIA	5 000	
<b>Total</b>	<b>31 010</b>	<b>22 006</b>

## **NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI**

Le poste « actifs financiers au coût amorti » (voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

<b>Actifs financiers au coût amorti</b>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Créances interbancaires	5.1	238	10 412
Créances sur la clientèle	5.2	2 439 926	2 368 457
Prêts au personnel		18 571	15 514
Portefeuille titres	5.3	340 595	396 047
Créances sur actionnaires à libérer		6 448	6 585
<b>TOTAL</b>		<b>2 805 778</b>	<b>2 797 015</b>

### **5.1 Créances interbancaires**

Ce poste regroupe les créances interbancaires ainsi que les intérêts courus y relatifs. Il se détaille comme suit par contrepartie au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

Contreparties	31/12/2022	31/12/2021
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	35	39
ORAGROUP	0	10 000
INTÉRÊTS COURUS	203	373
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>10 412</b>

## 5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

### 5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 20.1 Risque de crédit.

### 5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
<b>Créances brutes à la clientèle</b>	<b>2 577 940</b>	<b>2 478 065</b>
dont encours brut des prêts	<b>2 516 414</b>	<b>2 417 284</b>
Inférieur à six mois	154 133	158 253
De plus de six mois à un an	159 847	132 355
De plus d'un an à deux ans	304 817	273 001
De plus de deux ans à trois ans	297 699	274 303
De plus de trois ans à cinq ans	493 563	495 989
De plus de cinq ans	1 106 354	1 083 384
dont avances pour financement d'études	14 812	14 741
dont créances rattachées	46 713	46 040
<b>Total des dépréciations sur la clientèle</b>	<b>-129 505</b>	<b>-100 607</b>
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-78 355	-65 410
dont provisions sur buckets 1 et 2	-51 150	-35 196
<b>Produits différés sur commission</b>	<b>-7 521</b>	<b>-8 013</b>
<b>Ajustement de valeur créances clientèle</b>	<b>-988</b>	<b>-988</b>
<b>Créances nettes à la clientèle</b>	<b>2 439 926</b>	<b>2 368 457</b>

(\*) Le montant total de dépréciation des créances en souffrance comprend 68 848 M FCFA au titre des dépréciations sur le principal (dont 59 903 M FCFA pour les prêts et 8 945 M FCFA pour les études) et 9 507 M FCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en souffrance.

### 5.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2021 (a)	Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 31/12/2022 (d) = (b) + (c)	31/12/2022 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	70 701	5 705	-2 984	2 721	73 422
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-58 832	-3 601	2 530	-1 071	-59 903
<b>3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)</b>	<b>11 869</b>	<b>2 104</b>	<b>-453</b>	<b>1 651</b>	<b>13 519</b>

## 5.3 Portefeuille de titres de dettes

### 5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres des dettes au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

	Solde au		Mouvements de la période		Solde cumulé au
	31/12/2021 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements/Reprises (c)	Solde 31/12/2022 (d) = (b) + (c)	31/12/2022 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	388 792	96 278	-151 522	-55 244	333 549
2. Créances rattachées sur titres de placement	9 957	19 700	-20 274	-575	9 382
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-2 702	-732	1 099	366	-2 336
<b>4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>396 047</b>	<b>115 246</b>	<b>-170 698</b>	<b>-55 452</b>	<b>340 595</b>

### 5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2022	31/12/2021
Obligations Etat du Sénégal	60 250	53 000
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	37 857	54 571
Obligations Etat du Bénin	11 500	19 000
Obligations Burkina	37 375	43 750
Obligations Coris Holding	10 500	13 000
Obligations Etat du Mali	47 448	43 448
Obligations Etat du Niger	32 000	18 000
Obligations Etat du Togo	66 700	54 931
Obligations CRRH	7 317	8 617
Obligations BIDC	7 645	1 667
Obligations SONATEL	10 000	10 000
Bons du Trésor du Burkina		15 000
Bons du Trésor du Mali	5 000	8 989
Bons du trésor du Niger		30 000
Bons du trésor de la Côte d'Ivoire		5 000
Bons du trésor du Sénégal		9 000
Certificat de dépôt BRM	-	800
<b><i>Sous-total 1-encours bruts</i></b>	<b><i>333 591</i></b>	<b><i>388 773</i></b>
Primes/Obligations	-43	20
<b><i>Sous-total 2-encours nets de primes</i></b>	<b><i>333 549</i></b>	<b><i>388 792</i></b>
Intérêts à recevoir	9 382	9 957
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-2 336	-2 702
<b>TOTAL</b>	<b>340 595</b>	<b>396 047</b>

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

### 5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 :

<b>Echéancier</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Inférieur à six mois	48 043	59 666
De plus de six mois à un an	24 077	80 827
De plus d'un an à deux ans	76 456	66 953
De plus de deux ans à trois ans	57 664	75 030
De plus de trois ans à cinq ans	61 831	76 663
De plus de cinq ans	65 521	29 633
<b><i>Sous-total 1-encours bruts</i></b>	<b><i>333 591</i></b>	<b><i>388 773</i></b>
Primes d'émission/Bons et obligations	-43	20
<b><i>Sous-total 2-encours nets de primes</i></b>	<b><i>333 549</i></b>	<b><i>388 792</i></b>
Intérêts à recevoir	9 382	9 957
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-2 336	-2 702
<b>TOTAL</b>	<b>340 595</b>	<b>396 047</b>

#### **5.4 Créances sur actionnaires à libérer**

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

<b>Créances sur les actionnaires</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dotations des Etats à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	1 419	1 556
<b>TOTAL</b>	<b>6 448</b>	<b>6 585</b>

### **NOTE 6. PARTICIPATIONS**

#### **6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque**

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.

- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

## 6.2. Les limites d'intervention liées aux prises de participations

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
Les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	5% des FPR	15% du capital de la société dans la limite momentanée de 100% pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur. Ce niveau doit être ramené à 51% avec une stratégie claire de sortie dans les délais raisonnables	20% des FPR
Tous les projets autres que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	2,5% des FPR		

## 6.3. Variation des titres de participation

### 6.3.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (*voir note 2.12 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des participations au 1er janvier	96 539	93 888
Acquisitions	1 265	4 025
Cessions	-1 919	-1 374
<b>Valeur brute des participations</b>	<b>95 885</b>	<b>96 539</b>
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	48 045	39 662
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	2 509	1 960
<b>Valeur nette des participations</b>	<b>146 440</b>	<b>138 161</b>

### 6.3.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre

le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détenition	31/12/2022				31/12/2021			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 240	23	3 763	2 500	1 063	176	3 740
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	31	7	53	1 312	52	-21	1 343
3	SN	FCP/JFC BOAD	100,0%	5 000	689	520	6 209	5 000	733	-44	5 689
<b>TOTAL</b>				<b>7 516</b>	<b>1 959</b>	<b>550</b>	<b>10 025</b>	<b>8 812</b>	<b>1 848</b>	<b>112</b>	<b>10 771</b>

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détenition	31/12/2022				31/12/2021			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	-25	90	193	103	11	116	218
3	SN	BINDE	9,1%	1 000	324	2 553	3 553	1 000	182	2 229	3 229
4	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	371	-1 470	2 798	4 250	0	-1 841	2 410
5	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	54	1 149	2 649	1 500	-71	1 095	2 595
6	MA	BDM Mali	16,0%	600	385	18 630	19 230	600	1 265	18 244	18 844
7	BN	BOA Bénin	2,3%	98	309	2 729	2 827	98	762	2 420	2 518
8	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-286	2 218	3 300	1 082	119	2 504	3 586
9	CI	BHCI Cote d'Ivoire	0,3%	150	10	-140	10	150	92	-150	0
10	NG	BOA Niger	5,7%	137	510	4 171	4 308	137	1 192	3 661	3 798
11	TG	BIA Topo	5,2%	392	63	316	708	392	42	252	644
12	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	1 448	3 594	6 094	2 500	543	2 146	4 646
13	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400	0	-400	0	400	0	-400	0
14	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	6	25	225	200	92	19	219
15	CI	BRVM	9,2%	56	-42	489	545	56	20	531	587
16	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	-16	219	359	140	29	235	375
17	TG	CICA RE	2,0%	999	28	497	1 496	999	75	469	1 468
18	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-6	229	279	50	-6	235	285
19	CI	CIPREL	2,0%	584	-416	1 270	1 854	584	74	1 686	2 270
20	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	1 915	-4 075	1 915	5 990	-675	-5 990	0
21	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0	1 600	0	-1 600	0
22	h-uemoa	PROPARGO	0,7%	4 347	194	1 011	5 358	4 347	-80	817	5 164
23	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-185	-500	0	500	-86	-315	185
24	TG	CRRH-UEMOA	15,3%	1 543	227	1 375	2 918	1 543	179	1 148	2 691
25	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	1,9%	2 189	-544	-1 725	465	2 246	91	-1 180	1 066
26	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-378	3 951	5 593	1 642	57	4 329	5 970
27	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,3%	689	-30	290	978	689	18	320	1 009
28	SN	CNCAS	7,9%	1 573	680	1 577	3 150	1 573	-709	897	2 470
30	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	4 623	20 721	37 716	16 995	101	16 098	33 093
31	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	392	954	2 054	1 100	260	561	1 661
32	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	571	1 449	2 549	1 100	321	878	1 978
33	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-998	149	5 993	5 789	766	1 147	6 936
34	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	750	-213	827	1 445	321	-964	481
35	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-715	-9 720	600	10 320	-2 127	-9 004	1 315
36	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	781	-35	-322	459	781	-67	-286	494
37	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	69	16	516	500	64	-52	448
38	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	-3	-665	1 335	2 000	-198	-663	1 337
39	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 068	-8	-292	777	711	-86	-283	428
40	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-96	-273	552	825	-63	-178	647
41	h-uemoa	Fonds d'Investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	49,5%	4 781	654	-344	4 437	4 527	-167	-998	3 529
42	CI	ECP Africa Fund IV	1,8%	3 000	-400	1 047	4 047	3 000	2 403	1 447	4 447
43	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	74	-249	951	1 200	225	-323	877
44	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	892	-235	-389	502	334	-93	-154	180
45	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-857	-295	2 297	2 730	562	562	3 292
<b>TOTAL</b>				<b>88 370</b>	<b>8 381</b>	<b>40 045</b>	<b>136 414</b>	<b>87 727</b>	<b>5 439</b>	<b>39 663</b>	<b>127 390</b>

## NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		31/12/2022	31/12/2021
Actifs dérivés	7.1	94 084	88 067
Comptes de régularisation actif	7.2	11 560	16 596
Autres actifs	7.3	9 877	10 844
<b>TOTAL</b>		<b>115 521</b>	<b>115 507</b>

### 7.1 Actifs dérivés

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

<b>Actifs dérivés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	0	1 437
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	94 084	86 630
<b>TOTAL</b>	<b>94 084</b>	<b>88 067</b>

La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 94 084 M FCFA au 31 décembre 2022 contre 88 067 M FCFA au 31 décembre 2021. Ces montants correspondent à la quote-part des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises.



## 7.2 Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	31/12/2022	31/12/2021
Dépenses à régulariser	10 150	14 968
Charges constatées d'avance	524	1 284
Produits à recevoir	181	61
Autres comptes de régularisation actif	704	284
<b>TOTAL</b>	<b>11 560</b>	<b>16 596</b>

## 7.3 Autres actifs

Autres actifs	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	462	228
Préfinancements d'activités	1 861	3 564
Cautions versées	59	70
Avances sur frais de mission	0	1
Avances et acomptes versés	830	115
Autres dotations et subventions à recevoir	6 665	6 866
<b>TOTAL</b>	<b>9 877</b>	<b>10 844</b>

## NOTE 8. IMMOBILISATIONS

### 8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2022 et au 31/12/2021 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	24 950	24 391
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotations-reprise)	-18 909	-18 214
Valeur nette comptable	<b>6 041</b>	<b>6 177</b>

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
<b>Coût d'acquisition</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	190	13 389	1 171	8 939	0	23 690
Acquisitions	225	306	477	1 268	0	2 276
Transferts	0	0	-1 231	0	0	-1 231
Cessions	0	0	0	-344	0	-344
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>	415	13 695	418	9 863	0	24 391
Acquisitions	0	0	285	711	0	995
Transferts	0	0	0	0	0	0
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-437	0	-437
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	415	13 695	702	10 138	0	24 950
<b>Amortissements et cessions cumulés</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	0	10 373	0	7 094	0	17 467
Charges d'amortissement	0	345	0	731	0	1 076
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-329	0	-329
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>	0	10 718	0	7 496	0	18 214
Charges d'amortissement	0	345	0	774	0	1 119
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-424	0	-424
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	0	11 064	0	7 846	0	18 909
<b>Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2022</b>						<b>6 041</b>

## 8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	770	770
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotation-reprise)	-144	-117
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>627</b>	<b>654</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immeubles de placement		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2022	770	Solde au 01 janvier 2022	117
Acquisitions	0	Dotations	27
Cessions	0	Reprises	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>770</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>144</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2022</b>		<b>627</b>	

## 8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	3 187	2 694
Amortissements cumulés (solde antérieur+dotation-reprise)	-1 650	-1 539
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 537</b>	<b>1 154</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2022	2 694	Solde au 01 janvier 2022	1 539
Acquisitions	493	Dotations	111
Cessions	0	Reprises	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3 187</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 650</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2022</b>		<b>1 537</b>	

## 8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

En décembre 2020, la Banque a été déclarée copropriétaire d'un ensemble immobilier conjointement avec d'autres co-bailleurs. Cet ensemble immobilier est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'acquéreur est en cours par les services compétents.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre la valeur comptable de la créance due par le bénéficiaire du prêt (**qui ressort à 2 245 MFCFA**) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

## **NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI**

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

### **9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »**

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 :

<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>I-Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 512 572	1 451 289
Bons BOAD	19 557	19 557
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	37 524
<b>Sous-total I</b>	<b>1 532 130</b>	<b>1 508 371</b>
<b>II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre</b>		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	30 354	30 937
Charges différées sur bons et obligations	-4	-30
<b>Sous-total II</b>	<b>30 349</b>	<b>30 906</b>
<b>A) Total dettes représentées par un titre (I+II)</b>	<b>1 562 479</b>	<b>1 539 277</b>
<b>III- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	563 077	545 188
Emprunts pour financement d'études long terme	482	482
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	94 271
<b>Sous-total III</b>	<b>563 558</b>	<b>639 941</b>
<b>IV- Dettes rattachées aux autres emprunts</b>		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	2 536	2 824
Charges différées sur autres emprunts	-598	-913
<b>Sous-total IV</b>	<b>1 938</b>	<b>1 911</b>
<b>B) Total Autres emprunts (I+II)</b>	<b>565 496</b>	<b>641 852</b>
<b>C- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</b>	<b>7 171</b>	<b>7 571</b>
<b>Total (A+B+C)</b>	<b>2 135 146</b>	<b>2 188 700</b>

(\*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires est constitué uniquement d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 sur le marché financier international.

### **9.2 Tableau de variation des emprunts**

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
Dettes interbancaires	7 571	430	-830	0	0	7 171
<b>TOTAL DETTES INTERBANCAIRES</b>	<b>7 571</b>	<b>430</b>	<b>-830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 171</b>

#### Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 451 289	0	0	59 799	1 484	1 512 572
BONS	57 081	0	-37 524	0	0	19 557
<b>TOTAL BONS ET OBLIGATIONS</b>	<b>1 508 371</b>	<b>0</b>	<b>-37 524</b>	<b>59 799</b>	<b>1 484</b>	<b>1 532 130</b>

#### Tableau de variation des autres emprunts

Emprunts	Encours au 31 décembre 2021	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2022
IDA	143 036	7 609	-3 614	668	0	147 699
KFW	160 321	0	-27 187	0	0	133 134
AFD	161 927	14 958	-15 190	0	0	161 696
BEI	3 751	0	-2 491	0	0	1 260
BAD	66 531	0	-13 387	0	0	53 144
BDC	6 560	0	-6 560	0	0	0
BADEA	40 226	0	-31 201	558	0	9 584
BNP Fortis	5 112	0	-547	0	0	4 566
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
<b>TOTAL LIGNES DE CREDIT</b>	<b>639 941</b>	<b>22 568</b>	<b>-100 177</b>	<b>1 226</b>	<b>0</b>	<b>563 558</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 155 883</b>	<b>22 998</b>	<b>-138 531</b>	<b>61 026</b>	<b>1 484</b>	<b>2 102 859</b>

### 9.3 Echancier des passifs financiers au coût amorti

Echéances	31/12/2022	31/12/2021
Inférieur à six mois	53 285	78 671
De plus de six mois à un an	63 625	60 695
De plus d'un an à deux ans	60 059	114 853
De plus de deux ans à trois ans	58 741	59 920
De plus de trois ans à cinq ans	637 622	124 514
De plus de cinq ans	1 229 525	1 717 230
<b>Sous total encours emprunts</b>	<b>2 102 859</b>	<b>2 155 883</b>
<b>Dettes rattachées sur emprunts</b>	<b>32 287</b>	<b>32 817</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 135 146</b>	<b>2 188 700</b>

### 9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2022, l'encours des emprunts représente 197 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

### NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	31/12/2022	31/12/2021
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	215	201
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	551	727
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KFW	5 215	5 497
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds " Assurance Récolte"	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	472	365
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	9 468	87 649
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	10 817	1 152
Fonds d'Adaptation	3 352	4 852
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	16 438	662
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	383	383
Fonds KFW-PACAN	6 232	6 232
Fonds libération anticipé du capital	32 798	
<b>TOTAL</b>	<b>92 305</b>	<b>114 083</b>

## **NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

Au 31 décembre 2022, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2022	31/12/2021
Passifs dérivés	11.1	306	0
Comptes de régularisation passif	11.2	15 400	24 533
Autres passifs	11.3	4 475	3 739
<b>TOTAL</b>		<b>20 181</b>	<b>28 271</b>

### **11.1 Passifs dérivés**

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2022	31/12/2021
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	306	0
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>0</b>

Le montant des passifs dérivés au 31 décembre s'élève à 306 M FCFA et porte uniquement sur la couverture des lignes de crédits mobilisées en dollars et DTS. Ce niveau de passif financier résulte de la baisse des cours du dollar et du DTS par rapport au niveau des cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrats de couverture.

### **11.2 Comptes de régularisation passif**

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2022	31/12/2021
Recettes à régulariser	9 683	18 826
Charges à payer	5 602	4 723
Produits constatés d'avance	115	984
<b>TOTAL</b>	<b>15 400</b>	<b>24 533</b>

### 11.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2022	31/12/2021
Créditeurs divers	1 333	1 491
Dettes fournisseurs	3 143	2 248
<b>TOTAL</b>	<b>4 475</b>	<b>3 739</b>

## NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2022	2021
	KFCFA	KFCFA
<b>Valeur actuelle de l'obligation</b>	-	-
<b>Solde d'ouverture</b>	9 182 100	7 783 887
<b>Coût des services rendus au cours de la période</b>	652 430	568 371
<b>Cotisations effectuées par les participants</b>	0	0
<b>Coût financier</b>	596 419	497 815
<b>Ecart actuariels dus au :</b>		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	0	0
c) ajustements d'expérience	447 259	934 669
d) total	447 259	934 669
<b>Prestations servies</b>	-872 497	-602 641
<b>Coût des services passés</b>	0	0
<b>Règlements</b>	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>10 005 711</b>	<b>9 182 100</b>
<i>régimes entièrement non financés</i>	10 005 711	9 182 100
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>		
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>	n.a.	n.a.
<b>Solde d'ouverture</b>	0	0
<b>Rendement attendu</b>	0	0
<b>Ecart actuariels</b>	0	0
<b>Cotisations effectuées par l'employeur</b>	0	0
<b>Cotisations effectuées par les participants</b>	0	0
<b>Prestations servies</b>	0	0
<b>Règlements</b>	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan</b>	-	-
<b>Valeur actuelle de l'obligation</b>	10 005 711	9 182 100
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>	0	0

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2022	2021
Excédent / déficit	10 005 711	9 182 100
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
<b>(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan</b>	<b>10 005 711</b>	<b>9 182 100</b>
<b>Charge totale</b>		
Coût des services rendus au cours de la période	652 430	568 371
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
<b>Coûts des services rendus en résultat net</b>	<b>652 430</b>	<b>568 371</b>
Coût financier	596 419	497 815
Produit d'intérêts	0	0
<b>Intérêts nets en résultat net</b>	<b>596 419</b>	<b>497 815</b>
Ecarts actuariels	447 259	934 669
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<b>447 259</b>	<b>934 669</b>
<b>Charge totale</b>	<b>1 696 108</b>	<b>2 000 855</b>
<b>Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés</b>	<b>4 919 726</b>	<b>4 472 467</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<b>Principales hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,00%	6,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :	9,8	9,7

#### **Analyse de sensibilité**

A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :

	<b>Changement de l'obligation</b>	
Taux d'actualisation	9,80%	9,70%
Taux attendus d'augmentation des salaires	9,70%	9,60%
Taux de mortalité	-0,20%	-0,20%

12. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2022	2021
<b>Réconciliation du passif net comptabilisé</b>		
Solde d'ouverture	9 182 100	7 783 887
Charge totale en résultat net	1 248 849	1 066 186
Prestations servies	-872 497	-602 641
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<u>447 259</u>	<u>934 669</u>
<b>Solde de clôture</b>	10 005 711	9 182 100

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2023 s'élève à 1 417 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 71 MFCFA en 2023.

## **NOTE 13. CAPITAUX PROPRES**

### **13.1 Détail des capitaux propres**

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
Capital à libérer	-15 956	-29 009
Coût lié à la libération différée du capital	-577	-510
<b>Capital (A)</b>	<b>260 888</b>	<b>247 902</b>
<b>Primes d'émission (B)</b>	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	559 570	531 745
<b>Réserves et résultats non distribuables (C)</b>	<b>635 646</b>	<b>607 821</b>
<b>Résultat de l'exercice (D)</b>	<b>123 682</b>	<b>30 824</b>
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	48 045	39 664
Réserves de couverture des flux de trésorerie	34 504	22 514
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-746	-298
<b>Autres éléments du résultat global (E)</b>	<b>81 804</b>	<b>61 880</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)</b>	<b>1 104 641</b>	<b>951 049</b>

### **13.2 Structure du capital de la BOAD**

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2022 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.



ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
BURKINA	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
MALI	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
NIGER	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
SENEGAL	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
TOGO	64 650	5,86%	1 293	16 163	15 183	980	48 487
BCEAO	517 200	46,86%	10 344	129 304	121 464	7 840	387 896
	<b>1 034 400</b>	<b>93,73%</b>	<b>20 688</b>	<b>258 608</b>	<b>242 928</b>	<b>15 680</b>	<b>775 792</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	38 400	3,48%	768	9 600	8 960	640	28 800
Allemagne	2 000	0,18%	40	2 000	2 000	0	0
Belgique	5 600	0,51%	112	1 400	1 400	0	4 200
BEI	4 000	0,36%	80	1 000	1 000	0	3 000
BAD	6 000	0,54%	120	1 500	1 500	0	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,07%	15	188	175	13	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09%	240	3 000	2 800	200	9 000
MAROC	500	0,05%	10	125	125	0	375
	<b>69 250</b>	<b>6,27%</b>	<b>1 385</b>	<b>18 813</b>	<b>17 960</b>	<b>853</b>	<b>50 438</b>
	<b>1 103 650</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 073</b>	<b>277 421</b>	<b>260 888</b>	<b>16 533</b>	<b>826 230</b>
<b>CAPITAL NON SOUSCRIT</b>	<b>605 700</b>		<b>12 114</b>				
<b>CAPITAL AUTORISE (*)</b>	<b>1 709 350</b>		<b>34 187</b>				

(\*) en 2022 les organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 MFCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 MFCFA à 1 709 MFCFA. Les diligences relatives à la signature des bulletins de souscription et aux appels à la libération seront menées en 2023.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2022	31/12/2021
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	15 956	29 009
Coût lié à la libération différée du capital (b)	577	510
<b>Capital à libérer (a+b)</b>	<b>16 533</b>	<b>29 519</b>

### 13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 :

Eléments	31/12/2022	31/12/2021
<b>A- Fonds propres de base (=1+2) (a)</b>	<b>989 906</b>	<b>856 685</b>
1- Capital et fonds assimilés	260 888	247 902
2- Réserves et fonds assimilés	729 018	608 783
<b>B- Fonds propres complémentaires (b)</b>	<b>73 350</b>	<b>64 968</b>
<b>Fonds propres effectifs (=A+B)</b>	<b>1 063 256</b>	<b>921 653</b>
C- Fonds propres non versés (c)	41 386	29 396
<b>Capitaux propres (A+B+C)</b>	<b>1 104 641</b>	<b>951 049</b>

- a.) **Fonds propres durs pour risques.** Il s'agit de la composante des fonds propres de base qui représente les fonds propres de meilleure qualité, permettant la continuité d'exploitation de la Banque.
- b.) **Fonds propres complémentaires :** Ce sont des fonds propres de qualité moindre que les fonds de base mais disposant d'une capacité d'absorption de pertes, en cas de liquidation.
- c.) **Les fonds propres non versés** correspondent à des éléments de capitaux propres sans contrepartie reçue en trésorerie. Ils comprennent i) les réserves de couverture du risque de change lié aux intérêts de dettes couvertes, ii.) la part non versée des primes d'émission et iii.) la part non libérée des dotations des Etats.

#### **NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS**

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

<b>Marge sur intérêts et commissions</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits assimilés	149 621	145 904
Intérêts et charges assimilées	-76 993	-85 744
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>72 627</i>	<i>60 160</i>
Commissions (produits)	3 741	3 101
Commissions (charges)	-6 580	-1 111
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>-2 839</i>	<i>1 990</i>
<b>TOTAL (A) + (B)</b>	<b>69 789</b>	<b>62 150</b>

##### **14.1. Intérêts**

###### **Intérêts et produits assimilés**

<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	1 156	1 496
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	125 944	119 199
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	196	208
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	21 024	22 929
Commission d'engagement sur prêts	1 300	2 072
<b>TOTAL</b>	<b>149 621</b>	<b>145 904</b>

###### **Intérêts et charges assimilées**

<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-61 678	-71 106
Charges d'intérêts sur autres dettes	-14 292	-13 936
Charges financières-effet d'actualisation	0	0
Produits / placements rétrocédés	0	0
Commission/engagement reçu	-281	-616
commission assurance prêts	-742	-87
<b>TOTAL</b>	<b>-76 993</b>	<b>-85 744</b>

##### **14.2. Commissions**

###### **Commissions (produits)**

<b>Commissions (produits)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Commissions acquises sur frais de dossier	1 846	1 793
Commissions GARI/ Garanties	181	219
Autres commissions Flat	32	25
Commission de garantie /émissions obligataires	0	0
Commissions d'arrangement et de services financiers	1 288	483
Commissions FEM et FA	395	582
<b>TOTAL</b>	<b>3 741</b>	<b>3 101</b>

### Commissions (charges)

<b>Commissions (charges)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-1 533	-429
Autres commissions sur emprunts	-912	-680
Charges et pertes sur titres de placements	0	-2
Diverses charges d'exploitation bancaire	-4 135	
<b>TOTAL</b>	<b>-6 580</b>	<b>-1 111</b>

### NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 20.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2022, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

<b>Gain/perte net sur opérations en devises</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Gain de change consommé	8 083	30 047
Gain de change potentiel	0	0
<i>Sous-total gain de change (A)</i>	<b>8 083</b>	<b>30 047</b>
Perte de change consommée	-4 020	-30 194
Perte de change potentielle	-61 026	-77 629
<i>Sous-total perte de change (B)</i>	<b>-65 046</b>	<b>-107 822</b>
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	<b>-56 963</b>	<b>-77 775</b>
<i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i>	<b>76 257</b>	<b>97 761</b>
<b>TOTAL E = (C)+(D)</b>	<b>19 294</b>	<b>19 986</b>

### NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

<b>Dividendes reçus</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dividendes BRVM	84	70
Dividendes DC BR	91	70
Dividendes BOA Bénin	273	218
Dividendes CIPREL	241	726
Dividendes BOA NG	454	344
Dividendes BDM-SA	732	1 219
Dividendes BNDE		80
Dividendes AFREXIM Bank	128	90
Dividendes SONIBANK	114	114
Dividendes PROPARCO	102	
Dividendes CICA-RE	50	40
Dividendes Fidelis Finance		61
Dividendes SOAGA	111	141
Dividendes BDU BF	101	101
Dividendes BDU CI	194	108
Dividendes IB BANK		9
Dividendes SICAV ABDOU DIOUF	106	
Dividendes ORABANK CI	636	
<b>TOTAL</b>	<b>3 419</b>	<b>3 390</b>

### **NOTE 17. COÛT DU RISQUE**

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 figure dans le tableau ci-dessous :

<b>Coût du risque</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-22 628	-15 132
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	2 675	629
Dépréciations sur portefeuille titres	-732	-2 234
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	183	562
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	0	0
Dépréciation sur autres éléments d'actif	-8 945	-13 917
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	618	
<b>TOTAL</b>	<b>-28 829</b>	<b>-30 092</b>

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

<b>Répartition du coût du risque par bucket</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Bucket 1	283	637
Bucket 2	-16 785	-6 319
Bucket 3	-12 327	-24 411
<b>TOTAL</b>	<b>-28 829</b>	<b>-30 092</b>

L'évolution des dépréciations sur le bucket 2 entre les deux périodes découle essentiellement de la prise en compte de la situation socio-politique au Mali et au Burkina dans l'ajustement des notations des contreparties basées dans ces pays et par ricochet, dans l'estimation des pertes de crédit attendues.

### **NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION**

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à 59 461 MFCFA au 31 décembre 2022 contre -24 721 MFCFA au 31 décembre 2021. Ils se décomposent comme suit :

#### **18.1 Dotations des états**

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2022 et s'élève au 3 200 MFCFA.

### 18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2022	31/12/2021
Bonification d'intérêts	-1 321	-1 370
<b>TOTAL</b>	<b>-1 321</b>	<b>-1 370</b>

### 18.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel (a)	-18 988	-16 935
Amortissements	-1 257	-1 230
Autres charges d'exploitation	-12 453	-8 795
<b>TOTAL</b>	<b>-32 698</b>	<b>-26 960</b>

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

Détail des charges de personnel	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	-16 470	-14 666
Cotisations de sécurité sociale	-901	-762
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	-948	-887
Contribution à la viabilisation Cité BOAD	0	0
Fonds d'assurance maladie	-89	-72
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	-580	-549
<b>TOTAL</b>	<b>-18 988</b>	<b>-16 935</b>

(\*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 596 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

### **NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE**

Au cours de l'exercice 2022, la Banque enregistre un résultat bénéficiaire de 123 682 MFCFA. Le niveau exceptionnel du résultat s'explique par la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA autorisant le transfert à la BOAD, sous la forme d'un don, d'une partie des fonds du nouveau mécanisme de bonification pour un montant de 90 000 M FCFA.

L'objectif de ce don est le renforcement des fonds propres de la Banque dans le cadre des mesures prises par son Management pour anticiper les chocs éventuels résultant des sanctions économiques et financières prises à l'encontre du Mali.

Compte non tenu de ce don, le résultat de la Banque au 31 décembre 2022 serait de 33 682 M FCFA contre 30 824 M FCFA au 31 décembre 2021.

### **NOTE 20. GESTION DES RISQUES**

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de

liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

### 20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les organes délibérants ;
- un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création, investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;
- une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

#### 20.1.1 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2022 et 2021 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Créances interbancaires	238	0%	10 412	0%
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 516 414	85%	2 417 284	83%
Prêts au personnel	18 571	1%	15 514	1%
Encours bruts du portefeuille titres	334 391	11%	388 773	13%
Créances sur actionnaires à libérer	6 448	0%	6 585	0%
Actifs dérivés*	94 084	3%	88 067	3%
<b>TOTAL</b>	<b>2 970 147</b>	<b>100%</b>	<b>2 926 634</b>	<b>100%</b>

\* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

#### 20.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques (FPR) qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

### 20.1.2.1 Les prêts

#### Pour le secteur public non marchand (Etats) et marchand (entreprises publiques)

Contreparties	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Encadrement limites en interne (MFCFA)
Etats	5% des FPR	55% des FPR	444 943
Entreprises publiques	5% des FPR	25% des FPR	100 000

#### Pour le secteur privé

Prêts directs et indirects	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues et cumulées	Volume global maximum des risques individuels	Encadrement limites en interne (MFCFA)
<b>Catégorie 1</b> Projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, ou en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME et les technologies de l'information et de la communication,	5% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	7% des FPR	Le volume global des risques atteignant individuellement 12,5% des FPR est limité à 5 fois les FPR	20 000
<b>Catégorie 2</b> Financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME ainsi que pour des financements de prêts directs aux projets régionaux, aux projets des secteurs des mines et de l'énergie et les technologies de l'information et de la communication	7% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	10% des FPR		15 000

### 20.1.2.2 Les prises de participations (secteur public ou secteur privé)

Les limites relatives aux prises de participations figurent à la note 7. Participations.

### 20.1.2.3 Les opérations de financement par signature et financement à court terme

Opérations	Limite par emprunteur et par opération
Garantie d'emprunt obligataire et d'opération de court terme	5% des FPR
Financement court terme de trésorerie	5% des FPR

Opérations	Limite par emprunteur et par opération
Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues (garantie d'emprunt, garantie d'opération de court terme, financement court terme de trésorerie)	25% des FPR

#### 20.1.2.4 Les secteurs d'activité dominants

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-après : Industries (agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), télécommunications (Téléphonie, internet, centre d'appel), et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention confondu, ne doit dépasser à aucun moment cinquante pour cent (50 %) des FPR.

Toutefois, pour les secteurs Institutions Financières Nationales (IFN) et leurs holdings, les secteurs (Eau et Energie) et Infrastructures de transport (port et aéroport, chemin de fer, infrastructures routières), cette limite est fixée à soixante-quinze pour cent (75 %) des FPR.

L'encours marchand (privé et public marchand) des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

Secteurs d'activités	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Agriculture et Développement rural	8 277	1%	0	0%
Industries	99 691	14%	87 781	13%
Finance et Assurance	232 151	33%	252 862	37%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication	215 084	31%	216 581	31%
Hôtellerie et autres services	58 551	8%	39 641	6%
Infrastructure et équipement de transport, assainissement et aménagement urbains	83 828	12%	92 287	13%
<b>TOTAL</b>	<b>697 583</b>	<b>100%</b>	<b>689 152</b>	<b>100%</b>

#### 20.1.2.5 La répartition de l'encours par guichet et par pays

Pour la limite géographique, c'est-à-dire la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre plus de 100% de ses FPR toutes opérations confondues et cumulées. La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

PAYS	31/12/2022			Total 2022	31/12/2021			Total 2021
	FDC	FDE	Banque		FDC	FDE	Banque	
BENIN	137 493	12 018	94 967	<b>244 478</b>	130 122	12 970	78 047	<b>221 139</b>
BURKINA FASO	150 803	15 238	125 472	<b>291 513</b>	139 273	16 190	135 145	<b>290 608</b>
CÔTE D'IVOIRE	99 454	27 764	337 764	<b>464 981</b>	95 884	27 650	305 164	<b>428 697</b>
GUINEE BISSAU	105 106	13 326	8 476	<b>126 908</b>	108 915	12 813	10 999	<b>132 727</b>
MALI	140 564	11 417	114 700	<b>266 681</b>	142 954	12 332	127 261	<b>282 547</b>
NIGER	144 447	26 499	157 496	<b>328 442</b>	144 170	28 071	156 222	<b>328 463</b>
SENEGAL	136 431	25 681	277 188	<b>439 300</b>	129 509	26 470	250 957	<b>406 936</b>
TOGO	158 099	1 030	194 981	<b>354 110</b>	153 454	1 982	170 730	<b>326 167</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 398</b>	<b>132 971</b>	<b>1 311 044</b>	<b>2 516 414</b>	<b>1 044 281</b>	<b>138 478</b>	<b>1 234 525</b>	<b>2 417 284</b>

#### 20.1.3 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en



portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

### 20.1.3.1 Le masterscale interne de la Banque

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions complétées par l'appréciation du risque. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch	Appreciation	Risk_Class
1	0,00%	GI1	Aa3	AA-	AA-	Excellent	Risque très faible
2	0,00%	GI2	A2	A	A	Très bien	
3	0,00%	GI3	A3	A-	A-		
4	0,00%	GI4	A3	A-	A-	Bien	
5	0,01%	GI5	Baa1	BBB+	BBB+		
6	0,01%	GI6	Baa1	BBB+	BBB+		
7	0,04%	GI7	Baa2	BBB	BBB		
8	0,09%	GI8	Baa3	BBB-	BBB-	Assez bien	
9	0,17%	GI9	Ba1	BB+	BB+		
10	0,42%	GI10	Ba1	BB+	BB+		
11	1,28%	Gs1	Ba2	BB	BB		
12	1,96%	Gs2	Ba2	BB	BB		
13	3,16%	Gs3	Ba3	BB-	BB-		
14	3,75%	Gs4	B1	B+	B+	Acceptable	Risque modéré
15	3,98%	Gs5	B2	B	B		
16	4,74%	Gs6	B3	B-	B-	Faible	
17	8,28%	Gs7	Caa1	CCC+	CCC+	Attention spéciale	Risque élevé
18	17,64%	Gs8	Caa2	CCC	CCC		Risque très élevé
19	28,40%	Gs9	Caa2	CCC	CCC		
20	46,21%	Gs10	Caa3	CCC-	CCC-		
21	100,00%	D	D	D	D	Defaut	

### 20.1.3.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de scoring, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores sont statistiquement transformés en probabilités de défaut sous la contrainte de la « central tendency » et d'un plafond de notation défini pour chaque modèle.

### 20.1.4 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

#### 20.1.4.1 Risque souverain et risque non souverain

Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

#### Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale. La gestion de ce risque se traduit par la constatation anticipée (buckets 1 et 2) et en temps réel (bucket 3) des pertes de crédit attendues.

#### Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating		Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Assez bien	GI9		0%		0%	0	0%
Assez bien	GI10		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs1		0%		0%	0	0%
Assez bien	GS2		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs3	540 457	30%	76 601	11%	617 058	25%
Acceptable	Gs4	199 406	11%	269 669	39%	469 075	19%
Acceptable	Gs5	0	0%	132 798	19%	132 798	5%
Faible	Gs6	619 515	34%	51 760	7%	671 275	27%
Attention spéciale	Gs7	268 655	15%	83 977	12%	352 632	14%
Attention spéciale	Gs8	190 797	10%	6 450	1%	197 247	8%
Attention spéciale	Gs9		0%	2 905	0%	2 905	0%
Attention spéciale	Gs10		0%		0%	0	0%
Default	D		0%	73 422	11%	73 422	3%
<b>Créances à la clientèle</b>		<b>1 818 830</b>	<b>100%</b>	<b>697 583</b>	<b>100%</b>	<b>2 516 413</b>	<b>100%</b>
Assez bien	GI9		0%		0%	0	0%
Assez bien	GI10		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs1		0%		0%	0	0%
Assez bien	GS2		0%		0%	0	0%
Assez bien	Gs3	98 107	33%		0%	98 107	30%
Acceptable	Gs4	11 500	4%	27 817	78%	39 317	12%
Acceptable	Gs5	15 000	5%	7 645	22%	22 645	7%
Faible	Gs6	83 699	29%		0%	83 699	25%
Attention spéciale	Gs7	37 375	13%		0%	37 375	11%
Attention spéciale	Gs8	47 448	16%		0%	47 448	14%
<b>Portefeuille titres (*)</b>		<b>293 129</b>	<b>100%</b>	<b>35 462</b>	<b>100%</b>	<b>328 591</b>	<b>100%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>2 111 959</b>	<b>100%</b>	<b>733 045</b>	<b>100%</b>	<b>2 845 004</b>	<b>100%</b>

(\*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

#### 20.1.4.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

##### a) Principes généraux

L'adéquation du niveau de provisionnement au niveau de risques, basé sur la norme IFRS 9 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est revue à chaque date d'arrêté.

Indépendamment du risque, toutes les contreparties concernées sont classées dans le bucket 1 à l'entrée. Elles sont ensuite reclassées dans le bucket 2 ou dans le bucket 3 en fonction de l'évolution de leur notation en termes de dégradation significative. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs. A titre d'exemple, le critère quantitatif retenu est la baisse d'au moins deux (2) crans entre la première date de notation et la notation à la date d'arrêt. L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit intègre des informations prospectives. Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

En particulier au niveau du bucket 3, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

#### b) Répartition des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégories de contrepartie	2022						2021			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Souverain	642	14%	29 376	63%		0%	30 017	27%	22 908	24%
Banque	803	17%	11 394	24%	1 583	3%	13 780	12%	4 932	5%
Public	254	6%	560	1%		0%	814	1%	1 983	2%
Privé	2 905	63%	5 216	11%	58 320	97%	66 441	60%	64 204	68%
<b>TOTAL PRÊTS (A)</b>	<b>4 604</b>	<b>100%</b>	<b>46 545</b>	<b>100%</b>	<b>59 903</b>	<b>100%</b>	<b>111 052</b>	<b>100%</b>	<b>94 028</b>	<b>100%</b>
Souverain	111	33%	1 687	84%			1 797	77%	1 514	85%
Banque	108	32%	310	16%			419	18%	256	14%
Public	0	0%	0	0%			0	0%	17	1%
Privé	119	35%	0	0%			119	5%	0	0%
<b>TOTAL TITRES (B)</b>	<b>338</b>	<b>100%</b>	<b>1 997</b>	<b>100%</b>			<b>2 336</b>	<b>100%</b>	<b>1 787</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL ECL (A+B)</b>	<b>4 942</b>	<b>4%</b>	<b>48 542</b>	<b>43%</b>	<b>59 903</b>	<b>53%</b>	<b>113 387</b>	<b>100%</b>	<b>95 814</b>	

#### c) Répartition des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	2022						2021			
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Agriculture et Développement rural	170	4%	11 357	24%	0	0%	11 527	10%	8 993	10%
Industries	834	18%	2 021	4%	10 923	18%	13 779	12%	9 909	11%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication	1 543	34%	6 552	14%	25 840	43%	33 935	31%	41 448	44%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	1 213	26%	13 604	29%	7 290	12%	22 107	20%	11 685	12%
Finance et Assurance	676	15%	11 399	24%	1 583	3%	13 658	12%	5 979	6%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	166	4%	1 613	3%	14 266	24%	16 045	14%	16 014	17%
<b>ECL PRÊTS (A)</b>	<b>4 604</b>	<b>100%</b>	<b>46 545</b>	<b>100%</b>	<b>59 903</b>	<b>100%</b>	<b>111 052</b>	<b>100%</b>	<b>94 028</b>	<b>98%</b>
Finance et Assurance	338	100%	1 997	100%			2 336	100%	1 770	99%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication									17	1%
<b>ECL TITRES (B)</b>	<b>338</b>	<b>100%</b>	<b>1 997</b>	<b>100%</b>			<b>2 336</b>	<b>100%</b>	<b>1 786</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL ECL (A+B)</b>	<b>4 942</b>	<b>4%</b>	<b>48 542</b>	<b>43%</b>	<b>59 903</b>	<b>53%</b>	<b>113 387</b>	<b>100%</b>	<b>95 814</b>	<b>100%</b>

#### d) Répartition des ECL par bucket et par pays

Pays	2022								2021	
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
BENIN	406	9%	2 846	6%	3 226	5%	6 479	6%	5 645	6%
BURKINA FASO	118	3%	7 178	15%	656	1%	7 953	7%	3 246	3%
CÔTE D'IVOIRE	2 033	44%	2 429	5%	2 718	5%	7 179	6%	5 562	6%
GUINEE BISSAU	10	0%	2 639	6%		0%	2 649	2%	2 780	3%
MALI	0	0%	11 453	25%	8 890	15%	20 344	18%	17 338	18%
NIGER	161	3%	5 921	13%	1 583	3%	7 664	7%	7 951	8%
SENEGAL	804	17%	3 211	7%	30 772	51%	34 787	31%	33 265	35%
TOGO	1 071	23%	10 868	23%	12 057	20%	23 997	22%	18 240	19%
HORS-UEMOA										
<b>TOTAL PRÊTS</b>	<b>4 604</b>	<b>100%</b>	<b>46 545</b>	<b>100%</b>	<b>59 903</b>	<b>100%</b>	<b>111 052</b>	<b>100%</b>	<b>94 028</b>	<b>100%</b>
BENIN	7	2%	22	1%			29	1%	52	3%
BURKINA FASO	35	10%	508	25%			543	23%	453	25%
CÔTE D'IVOIRE	7	2%	75	4%			82	4%	125	7%
GUINNE BISSAU	0	0%	0	0%			0	0%	0	0%
MALI	0	0%	499	25%			499	21%	389	22%
NIGER	0	0%	390	20%			390	17%	209	12%
SENEGAL	182	54%	21	1%			203	9%	105	6%
TOGO	108	32%	482	24%			590	25%	454	25%
<b>TOTAL TITRES</b>	<b>338</b>	<b>100%</b>	<b>1 997</b>	<b>100%</b>			<b>2 336</b>	<b>100%</b>	<b>1 787</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL ECL</b>	<b>4 942</b>	<b>4%</b>	<b>48 542</b>	<b>43%</b>	<b>59 903</b>	<b>53%</b>	<b>113 387</b>	<b>49%</b>	<b>95 814</b>	<b>100%</b>

## 20.2. Risque de marché

### 20.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

#### 20.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises et cross currency swap) sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

#### Détermination d'un lien économique

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

## Ratio de couverture

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

## Source d'inefficacité

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2022, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

## Echéancier du notionnel

Au 31 décembre 2022, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2022 et 2021 :

Instruments financiers	Notes	31/12/2022			31/12/2021		
		Actif	Passif	Notionnel/encours	Actif	Passif	Notionnel/encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	0			1 437		63 802
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		94 084		1 189 322	86 630		1 136 624
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		306	62 693		0	
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CF)			0			0	
<b>Montant total des instruments financiers</b>		<b>94 084</b>	<b>306</b>	<b>1 252 015</b>	<b>88 067</b>	<b>0</b>	<b>1 200 425</b>

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur des instruments de couverture sur les eurobonds 2 et 3 au 31 décembre 2022 et les passifs dérivés sont liés à la variation négative de la valeur des instruments de couverture sur les lignes de crédit en dollars et DTS.

### 20.2.1.2 Structure de la dette au 31 décembre 2022

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous au 31 décembre 2022 :

Structure de la dette au 31/12/2022							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2022	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	-				
USD	1 683 988	615,00	1 035 653		49,42%	95,16%	49,88%
DTS	64 152	820,69	52 649		2,51%	4,84%	2,54%
CHF	0	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL HORS Euros (A)</b>			<b>1 088 302</b>	<b>52%</b>	<b>51,93%</b>	<b>100%</b>	
Euro	1 505 935	655,96	987 829	<b>48%</b>	<b>47,14%</b>		47,58%
<b>TOTAL HORS F CFA (B)</b>			<b>2 076 130</b>	<b>100%</b>			
F CFA émissions internes ('C)			19 557		0,93%		
<b>TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)</b>			<b>2 095 688</b>		<b>100%</b>		

### 20.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact

négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan, soit le 31 décembre 2022, sont les cours réels à cette date et les variations de +/- 10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA.

**L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.**

### 20.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

#### 20.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

#### 20.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2022		31/12/2021	
	Variation	Impact sur le résultat 2023	Variation	Impact sur le résultat 2022
Activité Banque seule	+ 100 points de base	+8016	+ 100 points de base	+8541
Activité Banque seule	- 100 points de base	- 8 016,0	- 100 points de base	- 8 541
Activité FDC seule	+ 100 points de base	- 2 895,0	+ 100 points de base	- 2 114
Activité FDC seule	- 100 points de base	+2895	- 100 points de base	+2114

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable.

**L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.**

### 20.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Encours courants durant l'année 2023			AU DELA (Encours non courants)		Total
	]0 mois; 1 mois]	]1 mois;6 mois]	]6 mois; 12 mois]	]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	253 082					253 082
Dépôt à terme		31 010				31 010
Actifs destinés à être cédés			2 245			2 245
Prêts interbancaires (PIB)			238			238
Créances sur la clientèle	19 423	134 710	221 373	1 096 080	968 340	2 439 926
Prêts au personnel	354	1 733	2 386	8 490	5 609	18 571
Titres de placements	3 042	45 001	24 077	195 950	72 525	340 595
Participations					146 440	146 440
Actionnaires			6 448			6 448
Actifs dérivés				41 625	52 459	94 084
Comptes de régularisation actif			11 560			11 560
Autres actifs					9 877	9 877
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>275 901</b>	<b>212 454</b>	<b>268 327</b>	<b>1 342 145</b>	<b>1 255 249</b>	<b>3 354 076</b>
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 171					7 171
Dettes sous forme de titres à long terme	0	19 558	0	546 696	996 225	1 562 479
Dettes externes à long terme	1 420	25 137	63 625	242 014	233 300	565 496
Fonds affectés					92 305	92 305
Provisions					10 006	10 006
Passifs dérivés				306	0	306
Comptes de régularisation passif			15 400			15 400
Autres passifs					4 475	4 475
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)</b>	<b>8 590</b>	<b>44 695</b>	<b>79 025</b>	<b>789 016</b>	<b>1 336 311</b>	<b>2 257 638</b>

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

	Encours courants durant l'année 2022			AU DELA (Encours non courants)		Total
	]0 mois; 1 mois]	]1 mois;6 mois]	]6 mois; 12 mois]	]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	210 373					210 373
Dépôt à terme		20 000	0			20 000
Actifs destinés à être cédés			2 245			2 245
Prêts interbancaires (PIB)			10 412			10 412
Créances sur la clientèle	25 626	132 627	193 136	1 043 292	973 776	2 368 457
Prêts au personnel	296	1 447	1 993	7 092	4 685	15 514
Titres de placements	2 425	57 241	88 101	218 646	29 633	396 047
Participations					138 161	138 161
Actionnaires			6 585			6 585
Actifs dérivés		0			88 067	88 067
Comptes de régularisation actif			16 596			16 596
Autres actifs					10 844	10 844
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>238 719</b>	<b>211 315</b>	<b>319 069</b>	<b>1 269 031</b>	<b>1 245 167</b>	<b>3 283 301</b>
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	7 571					7 571
Dettes sous forme de titres à long terme	0	37 524	30 906	19 558	1 451 289	1 539 277
Dettes externes à long terme	273	33 303	62 606	279 729	265 940	641 852
Fonds affectés					114 083	114 083
Provisions					9 182	9 182
Passifs dérivés		0		0	0	0
Comptes de régularisation passif			24 533			24 533
Autres passifs					3 739	3 739
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)</b>	<b>7 845</b>	<b>70 826</b>	<b>118 045</b>	<b>299 287</b>	<b>1 844 234</b>	<b>2 340 237</b>

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

## 20.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

## **NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2022.

### 21.1 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2022, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				284 092	284 092	284 092
- Créances interbancaires				238	238	238
- Portefeuille titres- titres de dettes				340 595	340 595	340 595
- Créances sur la clientèle				2 439 926	2 439 926	2 439 926
- Prêts au personnel				18 571	18 571	18 571
- Créances sur actionnaires				6 448	6 448	6 448
- Instruments de capitaux propres	10 025		136 414		146 440	146 440
- Actifs dérivés de couverture	94 084				94 084	94 084
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>104 109</b>	<b>0</b>	<b>136 414</b>	<b>3 089 870</b>	<b>3 330 393</b>	<b>3 330 393</b>
- Emprunts				2 135 146	2 135 146	2 135 146
- Passifs dérivés de couverture	306				306	306
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>306</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 135 146</b>	<b>2 135 452</b>	<b>2 135 452</b>

Au 31 décembre 2021, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :



Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				230 373	230 373	230 373
- Créances interbancaires				10 412	10 412	10 412
- Portefeuille titres- titres de dettes				396 047	396 047	396 047
- Créances sur la clientèle				2 368 457	2 368 457	2 368 457
- Prêts au personnel				15 514	15 514	15 514
- Créances sur actionnaires				6 585	6 585	6 585
- Instruments de capitaux propres	10 771		127 390		138 161	138 161
- Actifs dérivés de couverture	88 067				88 067	88 067
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>98 838</b>	<b>0</b>	<b>127 390</b>	<b>3 027 388</b>	<b>3 253 615</b>	<b>3 253 615</b>
- Emprunts				2 188 700	2 188 700	2 188 700
- Passifs dérivés de couverture	0				0	0
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 188 700</b>	<b>2 188 700</b>	<b>2 188 700</b>

## 21.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Actifs dérivés de couverture			94 084	88 067			94 084	88 067
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat			10 025	10 771			10 025	10 771
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	12 728	12 286	-	-	123 687	115 103	136 414	127 390
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>12 728</b>	<b>12 286</b>	<b>104 109</b>	<b>98 838</b>	<b>123 687</b>	<b>115 103</b>	<b>240 523</b>	<b>226 227</b>
Passifs dérivés de couverture			306	-			306	-
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>306</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>306</b>	<b>-</b>

## 21.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Swap de devises	Modèles de swaps	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.		
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable	Non applicable	Non applicable

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles		

## **NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION**

### **21.1. En qualité de bailleur**

La Banque donne en location simple une partie de ses locaux à usage professionnel ainsi que le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont CAURIS SA, BAD, CRRH-UEMOA, KFW et DYTOUTI Consulting.

La plupart des contrats sont conclus pour une durée maximale de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Le non-renouvellement tacite du bail doit être notifié par l'une des parties au moins trois mois avant la date envisagée de fin de contrat. La Banque conserve le contrôle et les risques des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. Il en est de même lorsque les preneurs souhaitent mettre en sous-location une ou plusieurs parties des locaux loués. Aussi, la Banque a mis en place tous les dispositifs de sécurité jugés nécessaires et toute modification doit faire l'objet d'une coopération entre les deux parties.

Les contrats intègrent une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

#### **22.1.1 Paiements minimaux futurs**

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2022	31/12/2021
A moins d'un an	77	100
D'un à cinq ans	357	439
A plus de cinq ans	557	677

#### **22.1.2 Montants comptabilisés en résultat net**

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2022	31/12/2021
Revenus locatifs des bureaux	74	105
Revenus des immeubles de placement	3	7
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>112</b>

## 22.2. En qualité de preneur

La Banque a pris des villas en location simple. Les villas servent de résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes. Conclues depuis plusieurs années, les contrats portent pour les villas sur des ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments.

Certains contrats ne prévoient pas de durée de fin mais intègrent une clause selon laquelle, ils ne pourront être rompus qu'à la notification préalable par l'une des parties dans un délai minimum de six mois avant la date envisagée de rupture. D'autres contrats prévoient une durée de bail de deux ans avec une clause de renouvellement tacite. Sur la base de l'historique des relations avec les bailleurs, les contrats ont toujours été renouvelés de façon tacite à ce jour depuis leurs signatures. Pour tenir compte de l'évolution du marché des locations, le montant des loyers est renégocié tous les deux ans. Dans le cadre de ces contrats de location, la Banque ne peut conclure d'accord de sous-location.

La Banque a déterminé que ces contrats sont des contrats de location simple. Le loyer réglé au propriétaire est ajusté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

### 22.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2022	31/12/2021
A moins d'un an	187	172
D'un à cinq ans	865	797
A plus de cinq ans	1 348	1 242

### 22.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Charges de loyers conditionnels	182	202
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>202</b>

## NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

### 23.1. Prêts aux Etats membres

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2022.

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1)		
BF	78	150 803	15 238	85 439	17 175	268 655	14,8%	156 606
BN	106	137 493	12 018	47 797	2 098	199 406	11,0%	267 308
GB	49	105 106	13 326	8 476	0	126 908	7,0%	112 804
MA	73	140 564	11 417	37 322	1 494	190 797	10,5%	200 132
NG	82	144 447	26 499	124 085	8 000	303 031	16,7%	158 935
RCI	80	99 454	27 764	65 469	40 452	233 139	12,8%	244 790
SG	101	136 431	25 681	107 284	37 922	307 318	16,9%	217 048
TG	66	158 099	1 030	30 447		189 576	10,4%	154 046
<b>TOTAL</b>	<b>635</b>	<b>1 072 398</b>	<b>132 971</b>	<b>506 320</b>	<b>107 141</b>	<b>1 818 830</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 511 669</b>
<b>PRODUITS DES PRETS</b>								

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.2 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

### 23.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2022 à 28 652 MFCFA pour un montant garanti de 12 887 MFCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2022	Part garantie	Taux de garantie
NIGERLAIT	0	0	30%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	3 428	1 150	34%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	612	306	50%
IMPLANT. UNITE TRANSF.EXTRACT. MARBRE	3 828	2 297	60%
IMPLANT. USINE PRODUC. CAOUT. C.I.H.	1 330	333	25%
CONSTRUCT. & EXPLOIT. GAZ S.T.S.G.	171	85	50%
(SOBEMAP)	548	192	35%
PHARMIVOIRE RCI	2 472	1 136	46%
Société Lacoste & Compagnie (Sénégal)	5 760	2 000	35%
MDS BURKINA	1 319	792	60%
SCS CARTONNERIE	2 751	1 380	50%
MOULIN MODERNE DU MALI	3 529	1 764	50%
PARENTERUS	2 905	1 453	50%
<b>TOTAL</b>	<b>28 652</b>	<b>12 887</b>	<b>45%</b>

### 23.3. Rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux

Les rémunérations des cadres de direction et mandataires sociaux se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Appointements et gratifications	6 872	6 291
Cotisations de retraite	401	345
Coût financier/retraite	292	291
Coût des services/retraite	320	265
Rémunération des administrateurs	86	29
<b>Sous-total 1</b>	<b>7 971</b>	<b>7 221</b>
Engagements de retraite	4 879	4 606
<b>Sous-total 2</b>	<b>4 879</b>	<b>4 606</b>

Les rémunérations du Président et des Vice-Présidents sont fixées par les organes délibérants (Conseil des Ministres et Conseil d'Administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

## NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 24.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2022	31/12/2021
Engagements d'emprunts à tirer (a)	190 318	185 880
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	18 972	27 651
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	24 182	
<b>Total</b>	<b>233 473</b>	<b>213 531</b>

- a) Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.
- b) La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantisements etc.).
- c) La Banque couvre le risque de crédit d'une partie de l'encours de ses prêts par des polices d'assurance signées avec des assureurs internationaux. La garantie sur l'encours couvert par ces polices au 31 décembre 2022 s'élève à 24 182 MFCFA.

## 24.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de prêts donnés (a)	1 866 246	1 764 044
Avances sur financement d'études	24 066	20 892
Engagements de prises de participations (b)	54 198	55 264
Cautions et autres garanties	25 000	10 000
Primes d'assurance crédit à payer (c)	4 978	5 903
<b>Total</b>	<b>1 974 488</b>	<b>1 856 102</b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2022	Montant en M FCFA au 31/12/2022	Montant en M FCFA au 31/12/2021
Fonds Cauris Croissance II	1 791	1 808
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER)	-	17
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	719	719
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	5 219	5 473
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	932	1 289
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
Fonds AFIG Fund II	408	270
ADIWALE FUND I	1 608	2 166
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
<b>TOTAL</b>	<b>54 197</b>	<b>55 264</b>

- (c) Au cours de l'exercice 2021, la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 4 978 MFCFA au 31 décembre 2022 contre 5 903 MFCFA au 31 décembre 2021.

## **NOTE 25. EFFETS DE LA COVID-19 ET DE LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE**

### 25.1 Effets de la covid-19

A la date d'arrêté des comptes individuels par son Conseil d'Administration et compte tenu de l'évolution de la pandémie, les effets connus et estimés de la COVID-19 ont été enregistrés dans les états financiers de la Banque. La BOAD continuera d'anticiper et de signaler les autres effets financiers de la COVID-19 dans ses états financiers au fur et à mesure qu'ils sont connus et estimables.

### **25.2 Suspension des opérations avec le Mali**

L'exercice 2022 a été marquée par les sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'encontre du Mali. Ces sanctions se sont traduites par la suspension des opérations avec le Mali du 09 janvier 2022 au 03 juillet 2022 correspondant à la période des sanctions.

### **25.3 Conflit en Ukraine**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2021 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

### **NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2022 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la Banque.